



ARRETE N°2024-643 MODIFIANT L'ARRETE N° 2024-499 PORTANT ELECTION AUX CONSEILS CENTRAUX des représentants des personnels enseignant-chercheurs, enseignants et chercheurs et des personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service, sociaux et de santé.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE

VU le Code de l'éducation et notamment les articles L.719-1, L.719-2, L.762-1 du Code de l'éducation ;
VU les statuts de l'Université de Picardie Jules Verne;
VU l'avis du Comité Electoral Consultatif du 29/05/2024

ARRETE

Article 1 : Modification de la liste des bureaux de vote

Suite au déménagement des facultés de Pharmacie et d'Odontologie, l'arrêté N° 2024-499 portant élection aux conseils centraux des représentants des personnels enseignant-chercheurs, enseignants et chercheurs et des personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service, sociaux et de santé l'article 13 est modifié comme suit :

En lieu et place de :	Lire :
<p>Bureaux de vote amiénois :</p> <ul style="list-style-type: none">- IUT Amiens- Pôle sport- Pôle Campus du Thil- Pôle Citadelle- Pôle Universitaire Cathédrale- Pôle Santé (Saint Charles)- Pôle Sciences (Saint Leu)- UFR des Arts	<p>Bureaux de vote amiénois :</p> <ul style="list-style-type: none">- IUT Amiens- Pôle sport- Pôle Campus du Thil- Pôle Citadelle- Pôle Universitaire Cathédrale- Pôle OFRE (rue F. Petit)- Pôle Sciences (Saint Leu)- UFR des Arts
<p>Bureaux de vote de l'Oise :</p> <ul style="list-style-type: none">- Antenne de Beauvais- INSPE Beauvais- Campus Creil	<p>Bureaux de vote de l'Oise :</p> <ul style="list-style-type: none">- Antenne de Beauvais- INSPE Beauvais- Campus Creil
<p>Bureaux de vote de l'Aisne :</p> <ul style="list-style-type: none">- Campus universitaire de Saint-Quentin- IUT Aisne site de Laon- Campus de Cuffies	<p>Bureaux de vote de l'Aisne :</p> <ul style="list-style-type: none">- Campus universitaire de Saint-Quentin- IUT Aisne site de Laon- Campus de Cuffies

Article 2 : Dispositions diverses

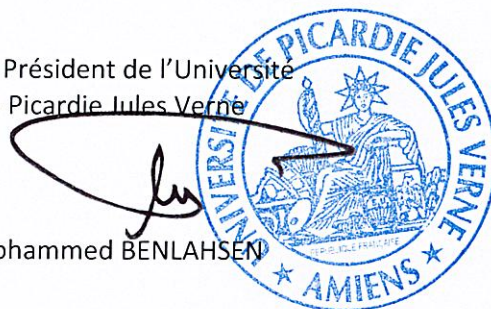
La Directrice Générale des services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens le,

25 SEP. 2024

Le Président de l'Université
De Picardie Jules Verne

Mohammed BENLAHSEN



- Pour affichage et publication sur le site internet de l'UPJV
- Copie : Recteur de la Région Académique de Lille.